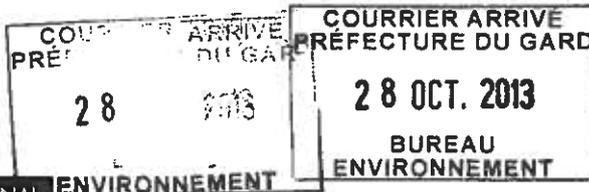




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Le Directeur de l'INAO

à

**Monsieur le Préfet du Gard
Hôtel de la Préfecture
10, Avenue Feuchères
30045 NIMES CEDEX**

A l'attention du Bureau des procédures environnementales

Avignon, le 16/10/2013

N/Réf. : FM/MJR 2013 - 75

Objet Dossier suivi par : Florence MORALES

Téléphone : 04 90 86 57 15

Mail : f.morales@inao.gouv.fr

V/Réf. : Affaire suivie par M. Didier JALLAIS

OBJET: Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement - Demande d'autorisation d'exploiter (en régulation) une plate-forme de regroupement, de tri, de broyage, de criblage et de recyclage de déchets non dangereux inertes issus du BTP, par la SARL BERNARDONI à Pujaut (30)

Par courrier du 1^{er} août 2013, vous m'avez transmis, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter (en régulation) une plate-forme de regroupement, de tri, de broyage, de criblage et de recyclage de déchets non dangereux inertes issus du BTP, par la SARL BERNARDONI à Pujaut (30)

La commune de **PUJAUT** appartient à l'aire AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) :

- AOC COTES DU RHONE
- AOC COTES DU RHONE VILLAGES
- AOC HUILE D'OLIVE DE PROVENCE
- AOC PELARDON

et aux aires d'IGP (Indication Géographique Protégée) :

- IGP MIEL DE PROVENCE
- IGP VOLAILLES DU LANGUEDOC
- IGP COTEAUX DU PONT DU GARD
- IGP GARD
- IGP PAYS D'OC

Le site est localisé sur le territoire de Pujaut (lieu-dit « La Grave ») en limite de Rochefort du Gard.

.../...

.../...

Les appellations viticoles mentionnées ci-dessus ont donné lieu à une délimitation parcellaire au niveau cadastral. Le site d'implantation ne se situe pas en zone d'appellation viticole. Par ailleurs, l'ancienne extraction de matériau sur la parcelle, le remblai, et l'environnement immédiat (décharge), font que le périmètre touché, fortement anthropisé a perdu sa vocation au regard des Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Le parcellaire appartient à la zone 4Nab du document d'urbanisme.

Dans ce contexte, *je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.*

Pour le Directeur
et par délégation,

Pascal LAVILLE

Copie : DDTM Gard